



Terms & Conditions

(Conditions générales de Services)

English version	1
1 Terms & Conditions	1
2 Personal Data protection	3
Version Française	6
3 Conditions générales de Services	7
4 Protection des données personnelles	9
Acronyms	14
About this document	15

English version

1 Terms & Conditions

Acceptance of the quote by the Client constitutes acceptance of the Terms and Conditions detailed below.

1.1 Services

The Data Analysis Core facility of the Paris Brain Institute (hereinafter “DAC” or “ICM”) provides structural support and expertise for processing, analyzing and managing research data. The services offered by DAC range from standardized procedures to customized approaches. DAC develops scripts, pipelines, tools and applications that respond to scientific needs and that require domain knowledge. The DAC is not limited to specific data modalities or technologies, e.g. spanning omics, microscopy, neuroimaging, electrophysiology and clinical research data. The services offered to the Client (hereinafter the “Services”) are detailed in a digital quote, and if needed accompanied by a digital document titled “Service Details”.

1.2 Request and management of Services

Any Service requested by the Client will result in the issuance of a written quote on an electronic medium, attached with these Terms & Conditions and, when needed, further specification in the Service Details. The Client’s acceptance of the quote or issuance of a Service order constitutes unconditional and unreserved acceptance by the Client of the Terms & Conditions and Service Details. Any modification in the object or scope of the Services, the conditions of their execution or unexpected contingencies in data quality and project complexity will be subject to a new quote and additional billing. DAC may condition the performance of the Service on the payment of a deposit following the acceptance of the quote, which may amount to up to 100 % of the Service price.

1.3 Commitments of DAC

DAC undertakes to perform all Services in compliance with ethical principles, European and French legal and regulatory frameworks, and professional secrecy. In performing the Services, DAC is only bound by an obligation of means and not of results.

1.4 Client's commitments

The Client guarantees to ICM that data provided to ICM has been collected in compliance with applicable legislation. For any Services, the Client agrees to provide DAC with all necessary documents and elements necessary for the performance of the Services. DAC reserves the right to refuse to perform the Services or to issue reservations regarding the results due to insufficient data quality, statistical effects or design. DAC cannot be held responsible in the event of a late response from the Client in relation to the deadlines indicated by DAC for the information necessary for the proper performance of the Services. The Client acknowledges that the results obtained during the execution of the Services are of an experimental nature. ICM makes no representation and offers no warranty, express or implied, of any kind regarding the results.

1.5 Deliverables

The delivery times for Services are given for information purposes only and do not constitute a commitment from DAC. Delays cannot justify the application of late penalties, cancellation of the contract, or other ongoing Services.

1.6 Results and data retention

The results of Services are made available for 3 months after the completion of the Service. After 3 months, the results will be archived for 5 years. After the 3-month period, recovery of the archived data is considered an additional Service and may therefore require additional payment based on a new quotation.

1.7 Intellectual property and ownership of results

The Client owns all results of the Services, subject to full payment of the Services as established in the quote. ICM retains ownership of the knowledge and know-how implemented by ICM for the performance of the Services, as well as any improvements that may be made to the aforementioned know-how or knowledge during the performance of the Services. No rights to use ICM's knowledge and know-how are granted to the Client in connection with the performance of the requested Services.

1.8 Confidentiality

ICM commits to treating the Services confidentially and refrains from using or disclosing them to any third party for any reason, except to prove the execution of the Services and particularly to obtain payment, or upon request by a competent administrative or judicial authority. ICM also commits to treating all technical, commercial, financial, or other information communicated by the Client during the execution of the Service as confidential, as identified by the Client. ICM commits to ensuring that its employees and any potential subcontractors respect this confidentiality obligation.

1.9 Publications

When individuals at the DAC have substantially participated in the performance of the Services they must be included in the author list. Any person who has personally contributed to the publication, without being an author, must be acknowledged by name. In all communications and publications related to

the results of the Services, the Client must systematically and indispensably mention the participation of the **DAC** as well as specify the nature of the contribution, by including the following acknowledgment (including our **RRID**):

- “Part of this work was carried out in the Data Analysis Core (RRID:SCR_026138). We gratefully acknowledge [name of the people] for [specific tasks or advices]”

1.10 Payment terms

The Client agrees to pay for the Services according to the quote within thirty (30) days or as agreed in the quote, from the invoice date. In case of late payment, **ICM** reserves the right to apply late penalties equal to one and a half times the legal interest rate in effect on the billing date, which will be automatically and rightfully acquired by **ICM**, without any formalities or prior notice. **ICM** will also apply a fixed compensation for collection costs of 40 €.

1.11 Claims

Any claim from the Client must be made by registered mail with acknowledgment of receipt to **ICM** at the following postal address: Institut du Cerveau et de la Moelle épinière – 47 boulevard de l'Hôpital – 75013 Paris. **ICM** will endeavor to respond as quickly as possible. Any dispute that has not been resolved amicably will be brought before the courts of Paris.

2 Personal Data protection

For the sole purposes of the Services provided and in compliance with the provisions of Article 28 of the **GDPR**, the Client, the data controller, authorises **ICM** (the “Service Provider”) acting in the capacity of processor, to process research Personal Data in compliance with the terms and conditions set out below. All the definitions included in the **GDPR** apply to this agreement.

2.1 Obligations of the Client

For the purposes of the services contracted, the Client, in its capacity as data controller, agrees to:

- Give the Service Provider instructions on Personal Data processing operations
- Transmit pseudonymized data from participants to the Service Provider in order to benefit from the Service Provider's services, excluding any directly identifying data
- Inform data subjects about the processing of their data, about the secondary re-use of their Personal Data in other scientific research projects and to obtain the consent of data subjects to the processing of their Personal Data, where applicable.

2.2 Obligations of the Service Provider

- At the Client's request, the Service Provider undertakes to communicate to the Client all the security measures (technical and organisational) necessary for the processing of Personal Data and that it agrees to implement. The Service Provider must be able to prove the implementation of these measures to the Client in the event of an audit

-
- Process Personal Data in compliance with the express written instructions of the Client, for the period specified by the Client and within the limits of the time periods specified in applicable regulations.
 - Keep a written record of the categories of processing activities carried out on behalf of the Client
 - Take all appropriate technical and organisational protection measures to ensure the confidentiality of Personal Data and to provide a level of security that is appropriate for the risk involved
 - Ensure that the persons authorised to process Personal Data as part of the quotation receive the necessary training in protecting Personal Data and that they agree to respect confidentiality or are bound by an appropriate legal confidentiality requirement
 - Assist the Client in ensuring compliance with its legal and regulatory obligations based on the nature of the processing and the information at its disposal (privacy impact assessments, prior consultation of the supervisory authority, etc.)
 - Inform the Client if an instruction is considered to constitute a breach of the applicable regulations.
 - Assist the Client in order to enable it to respond, within the time limits and in compliance with the conditions specified in the applicable regulations, to any request concerning the exercise of a right, request or complaint from a data subject or from a personal Data protection authority or any other regulator. In any event, if the processing of Personal Data on behalf of the Client concerns participants, it is agreed between the parties that any requests relating to the exercising of rights by the said people will be made to the project investigator or a member of the team involved in the project, insofar as they are the only people with the right to keep the link between the coded identity of the said people and their surname(s) and first name(s).

2.3 Controls, audits and supply of documentation

The Service Provider acknowledges that the Client, through its internal auditors or any auditor of its choice who is bound by professional secrecy, may request or conduct an audit of some or all of the services provided, including aspects relating to compliance with Personal Data protection requirements incumbent upon the Service Provider as a processor.

With respect to this point, the Service Provider agrees to authorise these audits and to collaborate with the auditors, supplying any documents, information, tools or other data relating to the processing of the Personal Data of the Client, which may be useful for the smooth execution of the audit.

The Service Provider also agrees to authorise any audits and inspections that may be implemented by the competent supervisory authority, and to contribute to these audits and/or inspections. In this respect, the Service Provider undertakes to inform the Client on receiving any request from a supervisory authority as well as on any on-site or documentary inspection that may be carried out by the authority concerning the processing of the Personal Data of the Client.

2.4 Security measures

The Service Provider undertakes to implement all appropriate technical and organisational measures in order to ensure a level of Personal Data security that is appropriate for the risk incurred. As part of the services provided, the Service Provider agrees in particular to:

-
- Ensure the confidentiality, integrity, availability and resilience of the processing systems and services
 - Restore the availability and access of Personal Data within an appropriate timeframe in the event of a physical or technical incident
 - Test, analyse and assess the efficiency of technical and organisational measures to ensure the security of the processing
 - Take all necessary precautions to protect the security of Personal Data and in particular, to prevent any accidental or unlawful destruction, loss, alteration, disclosure or unauthorised access.
 - Take all measures to prevent any misuse or fraudulent use of the Personal Data, documents and information processed as part of the Contract.

In this context, the Service Provider undertakes to limit access to the Personal Data of the Client to staff members who are qualified and authorised, based on their role and capacity, and within the limits that are strictly necessary for the services provided. All persons authorised to process the Personal Data of the Client will be bound by a confidentiality requirement.

2.5 Personal Data retention period

Unless the Client expressly wishes otherwise in writing, Personal Data will be kept in an active database by the ICM for a period of three (3) months from the end of the service. It will then be archived for a period of five (5) years. On the expiry of the period covered by its obligations, at the Client's discretion and upon notice of the Client the Service Provider agrees to:

- Delete the Personal Data processed as part of the services and to destroy all existing copies and to send to the Client the certificate of destruction
- Or return the Personal Data processed as part of the services and to destroy all existing copies and send the Client a certificate of destruction.

2.6 Subcontracting by the Service Provider

The Service Provider may call upon subsequent sub-contractors to carry out specific processing activities. In this case, the Service Provider shall inform the Client in advance and in writing of any change envisaged concerning the addition or replacement of subsequent sub-contractors. The Client has one (1) month from the date of receipt of this information to present any objections. A subsequent sub-contractor may only be used if the Client has not raised any objections within the agreed period. When the Service Provider uses a subcontractor, it does so by means of a written contract which provided for the same obligations regarding the protection of Personal Data as those set out in the present contract in the contract signed between the Service Provider and the subcontractor. The Service Provider ensures that the subcontractor complies with the obligations to which it is subject. Where the subsequent sub-contractor fails to fulfil its Personal Data protection obligations, the Service Provider remains fully liable to the Client for the subsequent sub-contractor's performance of its obligations.

2.7 Liability

The Client and the Service Provider agree that any administrative fines imposed directly and exclusively on either party by the competent supervisory authority for non-compliance by the defaulting party with

regulations applicable to the protection of Personal Data, shall not be payable by the other party and shall in no case be offset against any sum owed by the defaulting party to the other party under the terms of this Contract.

2.8 Transferring Personal Data outside the EU/EEA

In order to carry out the services covered by the Contract, the Service Provider may need to transfer the Personal Data of the Client outside the EU/EEA. With respect to this point, the Service Provider agrees to:

- Request written agreement from the Client prior to any transfer
- Comply with the instructions of the Client regarding transfers outside the EU/EEA, except if the Service Provider is required to make these transfers under applicable law. In this case, the Service Provider agrees to inform the Client of this legal obligation prior to processing, unless the relevant law prohibits such information for strong reasons of public interest
- Oversee the transfer with appropriate safeguards as defined in Article 44 et seq. of the GDPR

2.9 Notification of Personal Data breaches

The Service Provider shall notify the Client in writing of any Personal Data breaches within 72 hours of becoming aware of it. The Service Provider undertakes to provide the Client with the assistance and cooperation it may reasonably expect in notifying the relevant Data Protection Authority of any Personal Data breach and informing the data subjects concerned of this breach where necessary.

2.10 Processing of Personal Data relating to Client/Prospect's staff

To provide services and manage contracts, the ICM processes Personal Data relating to the Client/Prospect's staff required to draw up contractual or pre-contractual measures as data controller for this specific processing only. The Personal Data collected is as follows:

- Identity information: surname, first name, organization, etc.
- Contact information: professional details
- Data required for the performance of contracts and invoicing where applicable.

The recipients of the data are the authorized staff of the departments responsible for managing and monitoring the Client/Prospect. Contact data is kept for the duration of the service, and thereafter for five (5) years from the last exchange with the platform. Invoicing data is kept for ten (10) years from the end of the financial year by the ICM Finance Department. In accordance with the applicable legal and regulatory provisions, the Client/Prospect's employees have the right to access, rectify, update, oppose the processing, limit and delete data.

Client/Prospect personnel may exercise their rights by sending an e-mail to the operational manager at the following address: DAC@ICM-institute.org. They may also contact the ICM's DPO at the following address: dpo@ICM-institute.org. If after contacting ICM they consider that their rights have not been respected, they may lodge a complaint with the CNIL.

Version Française

3 Conditions générales de Services

L'acceptation du devis par le Client vaut acceptation des Conditions Générales de Service détaillées ci-dessous.

3.1 Services

La plateforme Data Analysis Core de l'ICM (ci-après « DAC » ou « ICM ») fournit un soutien structurel et une expertise pour le traitement, l'analyse et la gestion des données de recherche. Les services offerts par le DAC vont des procédures standardisées aux approches personnalisées. La DAC développe des scripts, des pipelines, des outils et des applications qui répondent aux besoins scientifiques et qui requièrent une connaissance du domaine. La DAC n'est pas limitée à des modalités ou technologies de données spécifiques, et traite par exemple les données omiques, de microscopie, de neuro-imagerie, d'électrophysiologie et de recherche clinique. Les services offerts au Client (ci-après les « Services ») sont détaillés dans un devis numérique, et si nécessaire accompagnés d'un document numérique intitulé « Détails du Service ».

3.2 Demande et gestion des Services

Tout Service demandé par le Client donnera lieu à l'émission d'un devis écrit sur support électronique, accompagné des présentes conditions générales et, le cas échéant, de spécifications supplémentaires dans les Détails du Service. L'acceptation du devis par le Client ou l'émission d'une commande de Service constitue une acceptation inconditionnelle et sans réserve par le Client des présentes conditions générales de Service et du Détail du Service. Toute modification de l'objet ou de l'étendue des Services, des conditions de leur exécution, ou tout aléa imprévu tenant à la qualité des données et à la complexité du projet, fera l'objet d'un nouveau devis et d'une facturation supplémentaire. La DAC peut conditionner la réalisation des Services au paiement d'un acompte à l'acceptation du devis, qui peut s'élever jusqu'à 100 % du prix du Service.

3.3 Engagements de la DAC

La DAC s'engage à réaliser les Services dans le respect des principes éthiques, des cadres légaux et réglementaires européens et français, et du secret professionnel. Dans l'exécution des Services, le DAC

est tenu à une obligation de moyens et non de résultats, et mettra en œuvre les moyens nécessaires à l'exécution des Services.

3.4 Engagements du Client

Le Client garantit à l'ICM que les données fournies par lui ont été collectées conformément à la législation applicable. Pour tout Services, le Client s'engage à fournir à la DAC tous les documents et éléments nécessaires à leur exécution. La DAC se réserve le droit de refuser d'analyser ou d'émettre des réserves sur les résultats en raison de la qualité insuffisante des données, des effets statistiques ou de la conception. La DAC ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de réponse tardive du Client par rapport aux délais indiqués par la DAC, pour les informations nécessaires à la bonne exécution des services par la DAC. Le Client reconnaît que les résultats obtenus lors de l'exécution des services sont de nature expérimentale. ICM ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, de quelque nature que ce soit concernant les résultats.

3.5 Livrables

Les délais d'exécution des Services sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un engagement de la part de DAC. Les retards ne peuvent justifier l'application de pénalités de retard, la résiliation du contrat ou d'autres Services en cours.

3.6 Résultats et conservation des données

Les résultats des Services sont disponibles pendant 3 mois après l'achèvement du Service. Après 3 mois, les résultats seront archivés pendant 5 ans. Après 3 mois, la récupération des données archivées est considérée comme un Service supplémentaire et peut donc nécessiter un paiement supplémentaire sur la base d'un nouveau devis.

3.7 Propriété intellectuelle et propriété des résultats

Le Client est propriétaire des tous les résultats des Services faisant l'objet du devis, sous réserve du paiement intégral des Services tel qu'établi dans le devis. L'ICM reste propriétaire des connaissances et du savoir-faire utilisés pour la réalisation des Services, ainsi que de toute amélioration qui serait apportée à ces connaissances et à ce savoir-faire pendant la réalisation des Services. Aucun droit d'utilisation sur les connaissances et le savoir-faire de l'ICM n'est accordé au Client à l'occasion de l'exécution des Services demandées par le Client.

3.8 Confidentialité

L'ICM s'engage à traiter de manière confidentielle les Services et s'interdit d'en faire usage ou de le communiquer à quelque tiers que ce soit, pour quelque cause que ce soit, sauf pour prouver l'exécution des Services et notamment en obtenir le paiement, ou sur demande d'une autorité administrative ou judiciaire compétente. L'ICM s'engage également à traiter de manière confidentielle toutes les informations techniques, commerciales, financières ou autres qui lui seraient communiquées dans le cadre de l'exécution des Services, et identifiées comme confidentielles par le Client. L'ICM s'engage à faire respecter cette obligation de confidentialité par ses salariés et sous-traitants éventuels.

3.9 Publications

Lorsque des membres de la **DAC** ont participé de manière substantielle aux Services, elles doivent figurer dans la liste des auteurs. Toute personne ayant personnellement contribué à la publication, sans en être auteur, doit être remerciée nommément. Dans toutes les communications et publications relatives aux résultats des Services, le Client doit systématiquement et impérativement mentionner la participation de la **DAC** ainsi que préciser la nature de la contribution, en incluant la mention suivante (notamment le **RRID**):

- “Part of this work was carried out in the Data Analysis Core (RRID:SCR_026138). We gratefully acknowledge [nom de la (des) personne(s)] for [des tâches ou des conseils spécifiques]”

3.10 Conditions de paiement

Le Client s'engage à payer les Services, conformément au devis dans un délai de trente (30) jours ou à durée convenue dans le devis, à compter de la date d'émission de la facture. En cas de retard de paiement, l'**ICM** se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard égales à une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation, qui seront automatiquement et de plein droit acquis à l'**ICM**, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. L'**ICM** appliquera également une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

3.11 Réclamation

Toute réclamation du Client devra être formulée par courrier recommandé avec accusé de réception à l'**ICM** à l'adresse postale suivante: Institut du Cerveau et de la Moelle épinière – 47 boulevard de l'Hôpital – 75013 Paris. L'**ICM** s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux de Paris.

4 Protection des données personnelles

Pour les seuls besoins des prestations et conformément aux dispositions de l'article 28 du **RGPD**, le Client, responsable de traitement, autorise l'**ICM** (le « Prestataire ») agissant en qualité de sous-traitant, à procéder aux traitements des Données Personnelles dans les conditions ci-après définies. L'ensemble des définitions prévues par le **RGPD** s'appliquent au présent accord.

4.1 Obligations du Client

Pour les besoins des prestations confiées, le Client en qualité de responsable de traitement s'engage à:

- Mettre à disposition du Prestataire les instructions quant aux opérations de traitement des Données Personnelles
- Transmettre au Prestataire des Données Personnelles pseudonymisées de participants en vue de bénéficier des prestations du Prestataire, à l'exclusion de toute donnée directement identifiante
- Avoir informé les personnes concernées du traitement de leurs Données Personnelles, de l'existence de leurs droits, de la réutilisation secondaire de leurs Données Personnelles dans le cadre d'autres

projets de recherche scientifiques

- Avoir recueilli le consentement des personnes concernées au traitement de leurs Données Personnelles le cas échéant

4.2 Obligations du Prestataire

- A la demande du Client, le Prestataire s'engage à communiquer au Client l'ensemble des mesures de sécurité (techniques et organisationnelles) nécessaires à l'exécution du traitement de Données Personnelles et qu'il s'engage à mettre en œuvre. Le Prestataire doit justifier la mise en œuvre de ces mesures au Client en cas d'audit
- Traiter les Données Personnelles conformément aux instructions écrites expresses du Client, pour la période spécifiée par le Client et dans la limite des délais prévus par la réglementation applicable
- Tenir un registre écrit des catégories des activités de traitements effectuées pour le compte du Client
- Prendre toutes les mesures de protection techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la confidentialité des Données Personnelles et d'assurer un niveau de sécurité adapté au risque encouru
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données Personnelles en vertu du devis reçoivent la sensibilisation nécessaire en matière de protection des Données Personnelles et s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité
- Aider le Client à garantir le respect de ses obligations légales et réglementaires compte tenu de la nature des traitements et des informations à sa disposition (réalisation d'analyses d'impact sur la vie privée, consultation préalable de l'autorité de contrôle)
- Informer le Client si une instruction est considérée comme constituant une violation de la réglementation applicable
- Apporter son assistance au Client afin de lui permettre de répondre, dans les délais et selon les conditions prévus par la réglementation applicable, à toute demande d'exercice d'un droit, requête ou plainte d'une personne concernée par le traitement de ses Données Personnelles ou d'une autorité de protection des données personnelles ou tout autre régulateur. En tout état de cause, dans l'hypothèse où le traitement de Données Personnelles pour le compte du Client concerne les participants, il est entendu entre les parties que les demandes d'exercice de droits desdites personnes concernées s'exerceront auprès de l'investigateur du projet ou l'un des membres de son équipe intervenant dans le projet, dans la mesure où, seuls ces derniers peuvent conserver le lien entre l'identité codée desdites personnes et leurs nom(s) et prénom(s)

4.3 Contrôles, audits et fourniture de la documentation

Le Prestataire reconnaît que le Client, par le biais de ses auditeurs internes ou de tout auditeur de son choix mandaté soumis au secret professionnel, pourra faire réaliser ou réaliser des audits de tout ou partie des prestations fournies, y compris concernant le respect des obligations en matière de protection des Données Personnelles qui incombent au Prestataire en qualité de sous-traitant. A ce titre, le Prestataire

s'engage à autoriser la conduite de ces audits et de collaborer avec les auditeurs et de leur mettre à disposition tout document, information, outil ou autre élément en lien avec le traitement des Données Personnelles du Client pouvant être utiles au bon déroulement de l'audit. Le Prestataire s'engage également à autoriser les audits et inspections qui peuvent être mis en œuvre par l'autorité de contrôle compétente, et contribuer à ces audits et/ou inspections. A ce titre, le Prestataire s'engage à informer le Client dès réception de toute demande émanant d'une autorité de contrôle ainsi que de tout contrôle sur place ou sur pièce qui serait réalisé par l'autorité portant sur les opérations de traitement de Données Personnelles du Client.

4.4 Mesures de sécurité

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'assurer un niveau de sécurité des Données Personnelles adapté aux risques encourus. Dans le cadre de la réalisation des prestations, le Prestataire s'engage notamment à :

- Garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement;
- Rétablir la disponibilité des Données Personnelles et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique;
- Tester, analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement;
- Prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des Données Personnelles et notamment d'empêcher toute destruction, perte, altération, divulgation ou accès non autorisé, de manière accidentelle ou illicite.
- Prendre toutes les mesures empêchant toute utilisation détournée ou frauduleuse des Données Personnelles, documents et informations traités dans le cadre du Contrat.

Dans ce cadre, le Prestataire s'engage à limiter l'accès aux Données Personnelles du Client aux membres du personnel qualifiés et autorisés, au regard de leurs fonction et qualité, dans la stricte limite de ce dont ils ont besoin pour accomplir les prestations et faire respecter une obligation de confidentialité à l'ensemble des personnes autorisées à traiter les Données Personnelles du Client.

4.5 Durée de conservation des Données Personnelles

Sauf volonté contraire expresse et écrite du Client, les Données Personnelles seront conservées en base active par l'ICM pendant une durée de trois (3) mois à compter de la fin de la prestation. Puis elles seront archivées pendant une durée de cinq (5) ans. A l'échéance de la durée des obligations du Prestataire, au choix du Client et sur instruction de ce dernier, le Prestataire s'engage à :

- Supprimer les Données Personnelles traitées dans le cadre des prestations et à détruire toutes les copies existantes et à transmettre au Client l'attestation de destruction
- Ou restituer les Données Personnelles traitées dans le cadre des prestations et à détruire toutes les copies existantes et à transmettre au Client l'attestation de destructions

4.6 Sous-traitance du Prestataire

Le Prestataire peut faire appel à des sous-traitants ultérieurs pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, le Prestataire informe préalablement et par écrit le Client de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement des sous-traitants ultérieurs. Le Client dispose d'un délai de un (1) mois à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections éventuelles. Le recours à un sous-traitant ultérieur ne peut être effectué que si le Client n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.

Lorsque le Prestataire recrute un sous-traitant ultérieur, il le fait au moyen d'un contrat écrit qui prévoit les mêmes obligations en matière de protection des Données Personnelles que celles fixées dans le cadre du présent contrat, en incluant les obligations de la présente annexe dans le contrat qui sera conclu entre le Prestataire et ledit sous-traitant ultérieur. Le Prestataire veille à ce que le sous-traitant ultérieur respecte les obligations auxquelles il est lui-même soumis. Lorsque le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des Données Personnelles, le Prestataire demeure pleinement responsable à l'égard du Client de l'exécution par le sous-traitant ultérieur de ses obligations.

4.7 Responsabilité

Le Client et le Prestataire conviennent que les amendes administratives, imposées directement et exclusivement à l'une ou l'autre des Parties par l'autorité de contrôle compétente pour non-respect par la partie défaillante de la réglementation applicable à la protection des Données Personnelles, ne sauraient être dues par l'autre Partie et ne pourront en aucun cas faire l'objet de compensation avec une quelconque somme due par la partie défaillante à l'autre partie au titre du présent contrat.

4.8 Transfert de Données Personnelles en dehors de l'UE/EEE

Dans le cadre de la réalisation des prestations objet du Contrat, le Prestataire peut être amené à réaliser des transferts de Données Personnelles du Client en dehors de l'UE/EEE. Le Prestataire s'engage à ce titre:

- A solliciter l'accord écrit du Client préalablement à tout transfert;
- A se conformer aux instructions du Client en ce qui concerne les transferts en dehors de l'UE/EEE, excepté si le Prestataire est tenu de procéder à de tels transferts en vertu du droit applicable. Dans ce cas, le Prestataire s'engage à informer le Client de cette obligation avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public;
- A encadrer le transfert selon des garanties appropriées telles que définies aux articles 44 et suivants du RGPD.

4.9 Notification des violations des Données Personnelles

Le Prestataire notifie le Client par écrit de toute violation de Données Personnelles dans un délai maximum de 72 heures après en avoir pris connaissance. Le Prestataire s'engage à fournir au Client toute l'assistance et la coopération qu'il peut raisonnablement attendre pour notifier toute violation de Données Personnelles à l'autorité de protection des Données Personnelles compétente et informer les personnes concernées de la survenance de cette violation lorsque nécessaire.

4.10 Traitement des Données personnelles du Client/Prospect

Pour la réalisation des prestations et la gestion des contrats, l'Institut du Cerveau traite des Données Personnelles relatives au personnel du Client/Prospect nécessaires à l'élaboration de mesures contractuelles ou pré-contractuelles en qualité de responsable de traitement pour ce traitement spécifique uniquement. Les Données Personnelles recueillies sont les suivantes:

- Informations d'identité: nom, prénom, organisme, etc.
- Informations de contact: coordonnées professionnelles
- Données nécessaires à l'exécution des contrats et à la facturation le cas échéant

Les destinataires des données sont les personnels habilités des services en charge de la gestion et du suivi du Client/Prospect. Les données de contact sont conservées pendant la durée de la prestation, et au-delà pendant une durée de cinq (5) ans à compter du dernier échange. Les données liées à la facturation sont conservées dix (10) ans à compter de la clôture de l'exercice par la Direction des finances de l'Institut du Cerveau. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, les personnels du Client/Prospect disposent des droits d'accès, de rectification, mise à jour, d'opposition au traitement, de limitation et d'effacement des données. Les personnels du Client/Prospect peuvent exercer leurs droits en s'adressant par mail au responsable opérationnel de la plateforme à l'adresse suivante: dac@icm-institute.org. Ils peuvent également contacter la DPO de l'Institut du Cerveau à l'adresse suivante: dpo@icm-institute.org. S'ils estiment après avoir contactés l'Institut du Cerveau que leurs droits ne sont pas respectés, ils ont la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Acronyms

CNIL *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.* 6, 13

DAC Data Analysis Core. 1–3, 6–9

DPO Data Protection Officer. 6, 13

EEA European Economic Area. 6

EEE *Espace économique européen.* 12, *see also* EEA

EU European Union. 6

GDPR General Data Protection Regulation. 3, 6

ICM Institut du Cerveau. 1–3, 5–9, 11

RGPD *Règlement Général sur la Protection des Données.* 9, 12

RRID Research Resource Identifier. 3, 9

UE *Union européenne.* 12, *see also* EU

About this document

Release Date	Version No.	Revision History	Drafted by	Reviewed by	Validated by	Approved by
15/07/2024	1.0	First version	Stephen Whitmarsh	Legal	DPO	n/a
10/08/2026	1.1	LaTeX version, small language corrections, removed requirements for IHU grants in acknowledgements	Stephen Whitmarsh	n/a	n/a	n/a
12/08/2026	1.2	Corrected the version 1.1 date; added “et non de résultats” to the French commitments clause; aligned the data-rights contact to the operational manager	Stephen Whitmarsh	n/a	n/a	n/a